

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Conseil général de l'environnement  
et du développement durable

**Arrêté du 17 mai 2011 portant nomination du coordonnateur  
de la mission d'inspection générale territoriale n° 7 – Est**

NOR : DEVV1112139A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,  
Vu le décret n° 2008-679 du 9 juillet 2008 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable ;  
Vu l'arrêté du 9 juillet 2008 relatif aux missions et à l'organisation du Conseil général de l'environnement et du développement durable, et notamment son article 2 ;  
Vu la décision du 10 novembre 2009 relative aux MIGT ;  
Sur proposition du vice-président du Conseil général de l'environnement et du développement durable,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

À compter du 1<sup>er</sup> août 2011, M. Georges Regnaud, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, est nommé coordonnateur de la mission d'inspection générale territoriale n° 7 – Est « Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne », en remplacement de M. Jacques Sicherman, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 17 mai 2011.

*La ministre de l'écologie,  
du développement durable,  
des transports et du logement,*  
NATHALIE KOSCIUSCO-MORIZET